



Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
MRC de Maskinongé

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

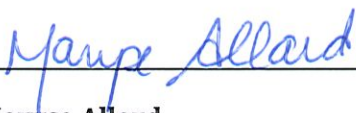
Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts tiendra une séance extraordinaire le 18 décembre 2023 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, soit 101, rue de l'Hôtel-de-Ville, SAINT-ALEXIS-DES-MONTS pour :

- Adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 ;
- Adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les sujets mentionnés ci-haut.

DONNÉ à Saint-Alexis-des-Monts

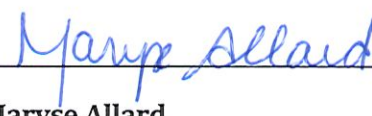
ce 8^{ème} jour du mois de décembre deux mille vingt-trois (2023-12-08).



Maryse Allard
Greffière-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à SAINT-ALEXIS-DES-MONTS certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 8^{ème} jour de décembre deux mille vingt-trois (2023-12-08).



Maryse Allard
Greffière-trésorière